



## DEMANDE D'ADHÉSION

### à l'UNION SPORTIVE THANN ATHLETISME

Association inscrite au registre du tribunal de Thann (volume 16, folio n°4)  
Section locale de l'Entente Haute Alsace



**Adhésion**

FFA / LRAA / CDA 68 / U.S.T.A.  
Saison 2022/2023 – du 01.09.2022 au 31.08.2023

#### INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Remplir lisiblement  
l'ensemble des informations  
MERC!

**Je soussigné(e)** Nom/Prénom : .....

Date et lieu de naissance : ..... N° licence (si ré-adhésion) : .....

Adresse : ..... CP Ville : .....

Nationalité : ..... Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Pour les mineurs, Téléphone parents : .....

Date certificat médical : ..... **E-mail obligatoire** : .....

**demande mon adhésion à** ..... **pour la saison 2022/2023.**

#### TARIFS

<b>Licence Athlé Découverte</b> Eveil athlétique (2014,2015, 2016) Poussins (2012-2013)	⇒ 130 Euros	<b>CHARTE A SIGNER</b>
<b>Licence Athlé Compétitions</b> Benjamins à Masters (année naissance 2010 et avant)		<b>CHARTE A SIGNER</b>
<b>Licence Athlé Loisirs-Santé</b>		<b>CHARTE A SIGNER</b>
<b>Licence Encadrement</b>		<b>CHARTE A SIGNER</b>

Je joins à ma demande :

- La somme de ..... Euros par chèque (possibilité de payer en 1, 2, ou 3 fois)
- Pass 'sport 50€ sous condition de ressources avec copie de l'attestation de rentrée scolaire. (CAF).
- un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » datant de moins de six mois au moment de la prise de licence sur le Si-FFA (1<sup>ère</sup> licence ou passage de la catégorie BB à EA) et une copie du questionnaire de santé auquel j'ai répondu « non » à l'ensemble des questions (pour le renouvellement de licence). Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les Jeunes de moins de 18 ans.
- J'accepte les conditions générales (page suivante) et je souhaite une attestation de paiement.
- Je demande une attestation de paiement pour mon entreprise.

Réduction familiale de 10% sur le montant de la cotisation, soit 13€, à partir de la 2<sup>ème</sup> personne sauf dans le cas où le Pass 'sport s'applique.

**Le dossier d'inscription est à remettre complet début septembre à votre entraîneur.**

Rentrée et réunion avec les parents pour l'école d'athlé au club house le 12/09/22 à 17h00 au stade.

**Voir avec J-Philippe, Bernard, Jean-Jacques, Adeline, Yolande, Daphné.**

Renseignements sur notre site internet : [www.us-thann-athletisme.fr](http://www.us-thann-athletisme.fr)

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- **Certificat médical**

**Certificat médical :** (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
- Pour les Licences Athlé Santé et Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement), le soussigné certifie avoir produit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
- Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

- **Droit à l'image**

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

- J'accepte l'utilisation de mon image                       Je refuse l'utilisation de mon image

- **Loi informatique et libertés** (loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr) Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

- J'accepte la transmission des informations                       Je refuse la transmission des informations

- **Prise en charge des mineurs.** Pour les enfants mineurs, le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'entraîneur et le confier. En cas d'absence de l'entraîneur, 15 minutes après l'horaire normal de l'entraînement, l'activité est annulée. Les parents dégagent la responsabilité de l'association, pour les enfants venant seuls aux activités. Il est vivement conseillé d'emmener son enfant au stade.

- **Joindre absolument la charte signée, si première licence !**

Date et Signature du demandeur :

Autorisation et signature des parents

si la demande d'adhésion est formulée par une personne mineure

**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS USTA**  
**POUR LA SAISON 2022-2023**

<b>Manifestation</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>	<b>Horaires (amplitude)</b>
<b>La Festivale de Thann</b>	<b>Thann</b>	<b>01 Avril 2023</b>	<b>17h -22h</b>
<b>Les Courses du Grand Ballon</b> (Label national)	<b>Willer-sur-Thur</b>	<b>28 Mai 2023</b>	<b>8h-17h</b>
<b>Courses du Lac de KRUTH</b> (Label régional)	<b>Lac de Kruth- Wildenstein</b>	<b>3 juin 2023</b>	<b>17h -22h</b>
<b>Fête du sport</b>	<b>Thann</b>	<b>24 juin 2023</b>	<b>14h-18h</b>
<b>Course de relais – Buvette Crémation 3 sapins</b>	<b>Thann</b>	<b>30 juin 2023</b>	<b>16 h-1h</b>
<b>Meeting Leclerc</b>	<b>Stade Thann</b>	<b>Fin juin 2023</b>	<b>18h-22h</b>